



MUNICIPALITE  
DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

1053 Bretigny, le 28 avril 2009

**PREAVIS N° 01/2009**

## **PREAVIS DE LA MUNICIPALITE DE BRETIGNY AU CONSEIL GENERAL**

### **relatif à un crédit de CHF 210'000.- pour le réaménagement de la collecte des déchets**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

#### **Préambule – bref historique**

En 2007 la Municipalité a décidé de réaménager sa déchèterie de la place de l'abri PC et de la place du terrain de sport.

La place de l'abri PC qui date du début des années 90 ne correspond plus à une gestion rationnelle du ramassage des ordures. Nous pouvons le constater tous les jours, la capacité de stockage est insuffisante, les containers sont souvent pleins, les couvercles sont ouverts par le vent, les déchets éparpillés, l'aspect visuel laisse à désirer.

Pour inciter au tri, il est nécessaire de garder cet écopoint (lieu rassemblant conteneurs à papier, verre, etc.) avec une capacité de stockage suffisante et un aspect visuel impeccable.

La Municipalité a présenté un préavis en juin 2008 au Conseil général.

Le Conseil général a décidé le renvoi du projet pour études complémentaires au niveau de l'emplacement des Moloks et de leur accès sécurisé.

Pour rappel le Molok est un récipient semi-enterré, avec un effet de tassement à l'intérieur, contenant les déchets apportés au point de collecte par l'utilisateur et vidé à l'aide d'une grue qui le soulève hors de son moule hermétique en béton.

Enterrer ses déchets est une solution novatrice. Le nombre de ramassages et de kilomètres parcourus lors de la collecte est diminué.

Les avantages de ce système sont donc multiples :

- plus grande capacité de stockage (1 Molok = ~ 6 conteneurs de 770 litres)
- faible prise au sol par rapport à des conteneurs de 770 litres
- impact visuel restreint (semi-enterrés)
- permet une meilleure gestion des transports, un chauffeur peut faire toutes les opérations sans l'aide d'un chargeur
- meilleur système de fermeture, diminution des odeurs

Administration communale : rue du Village 3 B, 1053 BRETIGNY  
Téléphone 021 731 25 74 - Fax 021 731 25 75 - E-Mail : [municipalite.bretigny@bluewin.ch](mailto:municipalite.bretigny@bluewin.ch)

- effet de tassement
- légère baisse de quantité de déchets par rapport à un porte-à-porte traditionnel (10%)
- produit à longue durée de vie

La Municipalité a donc étudié deux variantes.

## **Variante no 1 centralisée – place de l’abri PC et terrain de sport**

Cette première solution étudiée et déjà proposée est de placer 6 Moloks OM à la place de l’abri PC, 3 Moloks pour le verre trié et 3 Moloks pour le papier ainsi qu’un Molok OM pour le terrain de sport et les activités de la grande salle.

Les avantages sont les suivants :

- recyclables (papier/carton, verre, Pet) et incinérables regroupés en un seul lieu, pas de réel augmentation du trafic à cause des ordures ménagères, le citoyen profitant en même temps de déposer ses déchets recyclables
- investissement plus faible, frais de transport diminués
- problèmes d’implantation et d’opposition pratiquement supprimés
- charges de maintenance et de surveillance facilitées

Les désavantages sont les suivants :

- la distance à parcourir pour la population est plus importante, l’usage de la voiture sera de mise pour une majorité de citoyens
- la distance moyenne entre les habitants et les Moloks serait d’environ 360m contre env. 240m pour la variante no 2. 302 habitants vivraient à moins de 200 m d’un Molok contre 501 habitants (70%) pour la variante no 2

Le coût d’acquisition pour les 13 Moloks (y compris 1 Molok de réserve) se monte à CHF 83’000.-. Le devis estimatif pour la pose et les travaux d’excavation s’élève à env. CHF 80’000.-. La gestion des accès avancé à Fr. 35’000.- Les divers aménagements extérieurs sont estimés à CHF 10’000.- Montant total pour la variante no 1 CHF 208’000.-

Le contrôle d’accès électronique avancé permet de gérer à distance les utilisateurs et leur accès. L’ouverture du conteneur se fait à l’aide de cartes pré-programmées. Il comporte un GSM pour le transfert des données ainsi qu’une mesure de niveau du remplissage, mesure qui est automatiquement communiquée au transporteur, ce qui permet de gérer au mieux les transports.

Cet investissement sera financé par un emprunt du même montant et amorti en dix ans. Les charges supplémentaires sur le budget de fonctionnement seront d’environ CHF 30’000.-.

## **Variante no 2 décentralisée – place de l’abri PC et sorties du village**

Cette deuxième solution étudiée consiste à répartir les Moloks aux sorties principales du village tout en gardant une priorité pour la place de l’abri PC aux déchets recyclables.

Les avantages sont les suivants :

- Distance de dépose raccourcie, diminution des trajets à effectuer pour aller déposer son sac poubelle

Les désavantages sont les suivants :

- pas d’infrastructures pour les recyclables sur les écopoints décentralisés
- implantation délicate en terme d’emplacement (zone forêt, zone agricole)
- dans les zones d’habitation les oppositions sont monnaie courante
- la multiplication des points de collecte induit une charge de travail supplémentaire au niveau du contrôle et de la maintenance
- frais d’investissements et de collectes plus élevés

Le coût d'acquisition pour les 14 Moloks se monte à CHF 90'000.-. Le devis estimatif pour la pose et les travaux d'excavation s'élève à env. CHF 85'000.-. La gestion des accès avancé à Fr. 38'000.- Les divers aménagements extérieurs, achats de parcelles ou servitudes sont estimés à CHF 50'000.- Montant total pour la variante no 2 CHF 263'000.-

Cet investissement sera financé par un emprunt du même montant et amorti en dix ans. Les charges supplémentaires sur le budget de fonctionnement seront d'environ CHF 33'000.-.

## Conclusion

Après étude des différents avantages et désavantages des deux solutions proposées, la Municipalité a retenu la variante no 1 centralisée pour un coût de CHF 210'000.-.

Il est possible que dans le futur d'autres Moloks (de dimension éventuellement plus réduite) soient installés sur des terrains communaux ou en remplacement des derniers containers de 770 litres afin de faire face à une possible augmentation de la population, pour suivre l'évolution des possibilités de tri ou pour répondre à une éventuelle taxe cantonale, voire fédérale, de l'élimination des déchets.

La production de déchets évolue aussi vite que les modes de consommation. La gestion de ces déchets demande donc de constantes adaptations. Dans ce contexte, il est donc important d'adapter notre système de stockage des déchets et de moderniser nos écopoints.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Bretigny-sur-Morrens vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal no 01/2009
- ouï le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 210'000.- pour le réaménagement de la collecte des déchets.

Nous vous remercions de la prise en considération de ce préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

U. LAUPER

L. BASTIDE

Adopté en séance de Municipalité le 27 avril 2009